

CONSEIL MUNICIPAL  
Jeudi 03 Juillet 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de RARAY, sous la présidence de Monsieur de La Bédoyère Jean-Marc, Maire.

*Étaient présents :*

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire  
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fourrière, M. Bruno Lagache, M. Jean-Raynald Trotin, Conseillers

*Était absente :*

Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe

---

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Virginie Franchet a été désignée secrétaire de séance.

---

Approbation du compte rendu précédent.

*Compte-rendu adopté à l'unanimité*

---

Délibérations

1- Décision modificative pour abonder le compte 739218 (DILICO)

En application de l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025, il convient d'approvisionner le compte 739218 d'un montant de 1318,00€.

Ce prélèvement est destiné à mettre en réserve une part des recettes fiscales de l'exercice 2025 des communes, de leurs établissements publics à fiscalité propre, des départements et des régions. Cette mise en réserve dans les comptes de l'État sera restituée aux collectivités par tiers sur 3 ans, de 2026 à 2028.

Le conseil municipal prend acte de la demande.

2- Indemnité de budget allouée aux trésoriers de la DGFIP

Par arrêté du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de budget, il convient de verser au Receveur de la commune la somme de 30,49€ au titre de 2023, 2024 et 2025, soit 91,47€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3- Demande de fonds de concours à la CCSSO (travaux avec l'entreprise Colas)

Afin de finaliser les travaux de ruissèlement dans le village, la Colas nous transmet un devis d'un montant de 38531,00€ HT soit 46237,20€ TTC. Une demande de subvention à hauteur de 50% de la somme Hors Taxes va être demandée au fonds de concours de la CCSSO.

Afin d'adapter les nouveaux chemins aux Personnes à Mobilité Réduite, il va être demandé à la COLAS d'augmenter la largeur des chemins de 1,20m à 1,40m.

Le tracé du chemin est à revoir afin qu'il soit plus discret et plus sécurisant pour les piétons.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 4- Avis à émettre sur la demande d'enregistrement présentée par la société BORDENERGIE en vue de l'extension d'une installation de méthanisation sur la commune de RARAY

BORDENERGIE exploite une installation de méthanisation soumise à déclaration.

Sa capacité de traitement actuelle est de 10940 tonnes d'intrants par an.

Leur projet est d'augmenter la capacité de l'installation. Le gisement traité sera des matières végétales agricoles et agroalimentaires et, des bio déchets industriels. Le tonnage entrant sera porté à 23749 t/an.

La méthanisation produit dubiogaz qui est épuré et injecté dans le réseau de gaz GrDF. La capacité d'injection passera de 125 à 260 Nm<sup>3</sup>/h.

Le digestat est épandu dans le cadre d'un plan d'épandage dont les parcelles concernées sont RARAY, BRASSEUSE, NERY, VILLENEUVE SUR VERBERIE, VERBERIE et BÉTHISY SAINT MARTIN.

Ce projet n'inclut pas l'extension de l'exploitation que ce soit en terme de territoire ou d'installation.

Une consultation publique a eu lieu du jeudi 22 mai au jeudi 19 juin 2025 sur cette demande d'enregistrement.

La commune de RARAY se trouvant dans le périmètre du plan d'épandage, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, l'avis du conseil municipal est requis sur la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité pour le plan d'épandage.

Le conseil municipal précise qu'il n'y a pas d'extension de l'installation de méthanisation existante.

### 5- Zones d'accélération des énergies renouvelables

Suite au précédent conseil municipal du 29 mars 2025, une réunion a été tenue avec le PNR, Monsieur le Maire et plusieurs conseillers municipaux afin d'apporter des éclaircissements sur le projet.

Le projet du PNR se présente comme suit :

RARAY	TYPE D'ESPACES AU PLAN DE REFERENCE DE LA CHARTE											
Mise à jour :16/04/24	En enveloppe urbaine et tissu diffus du Plan de Référence de la Charte	Les espaces à préserver en raison des enjeux écologiques, paysagers ou patrimoniaux						Les espaces restants				
1er cas			2ème cas			3ème cas	Espaces agricoles		parcs de loisirs et golfs	espaces à vocation hippique	aéroports civils et militaires et pistes d'essais	
TYPE D'ENERGIES		Natura 2000	Corridors écologiques	Fonds de vallée et zone humide	Espaces boisés	Zones d'intérêt et de sensibilité paysagère	Sites d'intérêt écologique	Grands Domaines				
Energies à choisir après le 08/02/24		SO	SO	SO								
Filière de production d'énergie												
Géothermie	OUI				Zone d'exclusion		Oui sur bâti		Oui sur bâti	Oui sur bâti		
Solaire thermique	Comité de projet						NON		NON	NON		
Biogaz-Biométhane	Exclusion						NON		Comité de projet	NON		
Solaire Photovoltaïque	Comité de projet						NON		Oui sur bâti	NON		
Bois énergie/Biomasse	OUI						Comité de projet		Oui sur bâti	Oui sur bâti		
Hydroélectricité	Exclusion						NON		NON	NON		
Eolienne	Zone d'exclusion						Zone d'exclusion		Zone d'exclusion	Zone d'exclusion		

Le conseil municipal valide le projet du PNR concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.

## 6- Subvention à SOS Calvaire

L'association SOS Calvaire a restauré entièrement, et bénévolement, le calvaire se trouvant en sortie du village. Elle va également intervenir sur le calvaire se trouvant dans le cimetière. Monsieur le Maire propose de verser une subvention en remerciement de l'excellent travail accompli.

La subvention est adoptée à l'unanimité pour un montant de 700,00€.

## 7- Transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif à la CCSSO

La communauté de Communes SENLIS Sud Oise (CCSSO) a engagé, dès 2018, une étude sur l'opportunité de procéder au transfert anticipé des compétences "eau" et "assainissement", dans le cadre fixé à l'époque par la loi NOTRe qui prévoyait un transfert obligatoire au 1er janvier 2026.

Le transfert envisagé porte sur les compétences suivantes :

- Eau potable
- Assainissement collectif

Ces compétences sont actuellement exercées par les communes membres ou des syndicats à périmètre supra-communautaire.

Les instances de décision et de réflexion de la Communauté travaillent depuis près d'un an et demi aux conditions d'un transfert desdites compétences des communes vers la Communauté de communes.

Le SIBH, dont RARAY fait partie, conserve sa compétence pour l'eau jusqu'au 1er janvier 2027.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion du SIBH à la CCSSO.

La délibération est adoptée à l'unanimité pour la compétence de l'eau.  
Le conseil municipal estime ne pas être concerné par le transfert de l'assainissement collectif celui-ci étant inexistant sur la commune.

## Divers

- École de Rully \_ Compte rendu du conseil de classe du 23/06/2025

L'équipe pédagogique reste identique pour l'année scolaire 2025/2026.

59 enfants sont inscrits pour cette période dont 7 venant de RARAY.

Le rapport d'inspection a félicité l'équipe pédagogique pour son fort investissement et l'excellent climat scolaire entre autres.

Les élèves ont pu visiter le parc du château de RARAY et les cabanes ce jour.

- CCSSO - Compte rendu des commissions

Pas de compte-rendu.

- Compte-rendu de la commission tourisme

Les travaux de l'office de tourisme de SENLIS ont bien avancé. Une inauguration aura lieu en septembre.

- Retour sur les travaux en cours

Les travaux concernant la cour de la mairie et la porte du local poubelle, la peinture des volets et les portes de la mairie, l'alarme anti-intrusion de l'église et l'horloge pilote de l'église ont été réalisés.

Un devis pour l'installation du chauffage dans l'église a été présenté pour un montant de 17742,43€ HT par l'entreprise DELESTRE.

Un devis pour la réfection du pignon de la mairie donnant sur l'église à été présenté pour un montant de 7306,53€ HT par l'entreprise KUBICKI.

Un devis pour la mise au norme et rajout de prise dans l'église a été présenté pour un montant de 233,18€ HT par l'entreprise SAT'ECLAIR.

Un devis pour le remplacement du moteur de volée et l'ensemble de transmission de la cloche de l'église a été présenté pour un montant de 1572,58€ HT par l'entreprise HUCHEZ.

Le conseil municipal décide de prioriser le remplacement du moteur de volée et la mise aux normes des prises de l'église.

Un deuxième devis va être demandé pour l'installation du chauffage dans l'église.

- Retour sur les subventions (DETR, département, CCSSO)

**FINANCEMENT CCSSO FONDS DE CONCOURS**

INTITULE	ANNEE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MONTANT SUB	%	ENCAISSE LE
Gestion eaux pluviales rue ADLB, Manoir, Monchy	2025	51 581.00 €	61 897.20 €	15 474.30 €	50% du reste à charge HT	convention signée
Aménagement sécuritaire rue du Manoir	2025	34 981.50 €	41 977.80 €	12 243.52 €	50% du reste à charge HT	convention signée
Cour Mairie + porte local poubelle	2025	10 895.01 €	13 074.01 €	5 447.50 €	50% du HT	En cours de versement
Pojecteur éclairage devant mairie	2025	1 091.75 €	1 310.10 €	545.87 €	50% du HT	13/06/2025
Panneaux dépôt d'ordures	2025	956.05 €	1 147.26 €	400.75 €	50% du HT	13/06/2025
Plaques de rues émaillées	2025	1 372.55 €	1 647.06 €	686.27 €	50% du HT	En cours de versement
Incendie et intrusion Eglise	2025	5 076.00 €	6 091.20 €	2 538.00 €	50% du HT	En cours de versement
Faitage clocher Eglise	2025	1 551.00 €	1 861.20 €	775.50 €	50% du HT	convention signée
Horloge pilote	2025	1 862.46 €	2 234.95 €	931.23 €	50% du HT	En cours de versement
TVX divers colas	2025	38 531.00 €	46 237.20 €	19 265.50 €	50% du HT	Convention à signer
Panneaux de signalisation	2023	1 645.75 €	1 974.90 €	822.87 €	50% du HT	Convention à signer
Etudes chicanes	2023	2 632.08 €	3 158.50 €	1 316.04 €	50% du HT	Convention à signer
Etudes bassin orage	2023	1 300.00 €	1 560.00 €	650.00 €	50% du HT	Convention à signer
Panneaux électoraux	2024	1 227.00 €	1 472.00 €	613.50 €	50% du HT	Convention à signer
Remplacement coffret distrib	2025	701.22 €	841.46 €	350.61 €	50% du HT	Convention à signer
Moteur de mise en volée église	2025	1 572.58 €	1 887.10 €	786.29 €	50% du HT	Convention à signer
Travaux d'isolation logements communaux	2023	3 081.46 €	3 389.61 €	1 540.73 €	50% du HT	13/06/2025
Réfection des joints de l'Eglise	2023	6 225.59 €	7 470.71 €	3 112.79 €	50% du HT	13/06/2025
Fourniture et pose d'une pompe à chaleur	2023	13 713.63 €	14 500.94 €	6 856.81 €	50% du HT	13/06/2025
Changement des menuiseries 1b rue du Manoir	2023	6 984.51 €	8 381.41 €	3 492.25 €	50% du HT	13/06/2025
Modification N°3 du PLU	2024	3 580.00 €	4 296.00 €	1 790.00 €	50% du HT	convention signée
Porte salle expo	2024	2 083.29 €	2 499.95 €	1 041.64 €	50% du HT	13/06/2025
Destructeur + massicot	2024	935.35 €	1 136.10 €	464.25 €	50% du HT	13/06/2025
<b>TOTAL</b>				<b>81 146.22 €</b>		

	COUT HT	COUT TTC	SUB DEPARTEMENT	TAUX	SUB DETR	TAUX	FDS CONCOURS	TAUX	RESTE A CHARGE SUR TTC	MONTANT RECUP TVA
RUISSELLEMENT EAUX PLUVIALES	87 514.00 €	105 017.00 €	28 960.00 €	34.00%	35 006.00 €	40.00%	PAS SOLLICITE		41 051.00 €	17 226.99 €
ECLAIRAGE PUBLIC LED	25 926.00 €	31 112.00 €	11 400.00 €	44.00%	9 333.00 €	36.00%	PAS SOLLICITE		10 379.00 €	5 103.61 €
RENFORCEMENT EP RUE ADLB	3 860.00 €	4 632.00 €	1 540.00 €	40.00%	1 544.00 €	40.00%	PAS SOLLICITE		1 548.00 €	759.83 €
GESTION DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES RUE ADLB, RUE DU MANOIR, RUE DE MONCHY	51 581.00 €	61 897.20 €	NON SOLLICITE		20 632.40 €	40.00%	20 632.40 €	40.00%	20 632.40 €	10 153.62 €
MISE EN SECURITE RUE DU MANOIR	34 981.50 €	41 977.80 €	10 494.45 €	30.00%	PAS SOLLICITE		17 490.75 €	50.00%	13 992.60 €	6 886.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>203 862.50 €</b>	<b>244 636.00 €</b>							<b>87 603.00 €</b>	<b>40 130.09 €</b>

- Questions diverses

Concernant la modification n°3 du PLU, l'enquête public est en cours.  
Une délibération pourra être prise lors du prochain conseil municipal en septembre.

Le pot de la rentrée aura lieu le 20 septembre 2025 à 18h.

La Saint Nicolas aura lieu le 06 décembre 2025 dans l'après-midi.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 septembre 2025 à 9h.

L'ordre du jour est épuisé. La séance se termine à 20h20.